

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 05228

Numéro SIREN : 514 028 463

Nom ou dénomination : 4S NETWORK

Ce dépôt a été enregistré le 07/08/2020 sous le numéro de dépôt 26417

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 07/08/2020

Numéro de dépôt : 2020/26417

Déposant :

Nom/dénomination : 4S NETWORK

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 514 028 463

N° gestion : 2009 B 05228



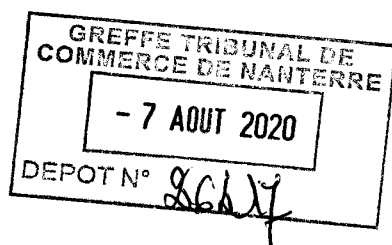
4S NETWORK

SAS AU CAPITAL DE 161 125 EUROS
16, avenue des chateaupieds
92 500 RUEIL-MALMAISON
RCS NANTERRE 514 028 463

*Certifié conforme
à l'original.*

718/20

Jen --



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019)

Geneviève MANSARD-COLLIN
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

1



[Signature]

Geneviève Mansard-Collin

MEMBRE DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES ET DE LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE PARIS

10, Rue Ernest Cresson
75014 - PARIS

☎ (33) 06.77.56.59.36
EMAIL : collin-mansard@wanadoo.fr

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société 4S Network relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance que les appréciations portant sur le caractère approprié des principes comptables suivis, sur les estimations significatives retenues, et sur la présentation d'ensemble des comptes, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés de la société sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, je me suis assurée que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Par ailleurs, je vous signale que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

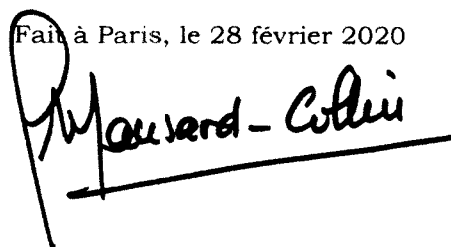
Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 28 février 2020



GENEVIEVE MANSARD COLLIN
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

4S NETWORK

Numéro SIRET: 51402846300032
Code APE: 7022Z

16 Avenue des Châteaupieds
92500 RUEIL MALMAISON

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2019 au 31/12/2019



Bilan Actif

	Du 01/01/2019 au 31/12/2019		Au 31/12/2018	
	Debit	Credit	Debit	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	452 793	254 161	198 633	
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	59 344		59 344	397 265
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	3 936	2 565	1 371	1 621
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<i>Immobilisations financières</i>				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	267 220		267 220	267 220
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	6 250		6 250	6 250
	712 543	256 726	464 153	672 356
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
<i>Créances</i>				
Clients et comptes rattachés	230 938		230 938	237 308
Autres	230 352		230 352	68 538
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
Actions propres				
Autres Titres				
<i>Instruments de Trésorerie</i>				
<i>Disponibilités</i>	837 431		837 431	672 240
<i>Charges constatées d'avance</i>	15 438		15 438	
	1 095 702	256 726	1 095 702	978 086
Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
	1 095 702	256 726	1 095 702	1 650 442

MATHURINS AUDITEURS ASSOCIES

Bilan Passif

	31/12/2019	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital social individuel dont versé : 161 125	161 125	161 125
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale	16 113	16 113
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves		
Report à nouveau	656 780	656 780
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	125 815	105 347
Subventions d'investissement	194 530	263 581
Provisions réglementées		
	1 292 945	1 292 945
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	408 043	273 557
Autres		
	408 043	273 557
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	21 000	21 000
Provisions pour charges		
	21 000	21 000
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	192 722	75 000
Dettes fiscales et sociales	70 848	77 940
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
	263 570	152 940
Ecart de conversion passif (IV)		
	263 570	152 940

Compte de résultat (suite)

	Ann 31/12/2019	Ann 31/12/2018
Produits Exceptionnels		
Sur opérations de gestion	6 625	
Sur opérations en capital	198 647	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL (VII)	205 271	
Charges Exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	1 182	80
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL (VIII)	1 182	80
Charges Exceptionnelles (VIII - VII)	(198 647)	(80)
Participations des salariés (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	(98 114)	
RESULTAT (I + VII - VIII + IX - X)	1 206 966	1 374 313
RESULTAT (I + VII - VIII + IX - X)	1 206 966	1 374 313
RESULTAT (I + VII - VIII + IX - X)	1 206 966	1 374 313

Annexes aux comptes annuels 2019

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 846 975 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 125 815 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par l'expert-comptable.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties sur le mode linéaire ou dépréciées sur une période correspondant à leur durée de vie estimée.

La valeur des actifs incorporels est testée dès qu'un risque de perte est identifié. Le test consiste à rapprocher la valeur nette comptable de ces actifs des flux de trésorerie futurs établis sur la base des plans à moyens terme. Lorsque la valeur nette comptable est supérieure à la valeur des flux de trésorerie actualisée, une dépréciation est comptabilisée correspondant à l'écart entre la somme de ces flux et la valeur nette comptable.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Créances et valeurs mobilières de placement :

Les créances et valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

MATHURINS AUDITEURS ASSOCIES

Annexes aux comptes annuels 2019 (suite)

Participations :

Les participations sont valorisées à leur coût d'acquisition historique. Une dépréciation est constatée lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une perte de valeur des titres est susceptible d'être intervenue, et qu'il s'agit de changements significatifs défavorables présentant un caractère durable qui affectent les hypothèses ou les objectifs retenus à la date de l'acquisition.

Provisions pour risques et charges :

Elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers.

La Société applique le règlement n°00-06 sur les passifs, adopté par le comité de la réglementation comptable.

Produits d'exploitation : Le chiffre d'affaires est constaté à l'avancement, au fur et à mesure de la réalisation des prestations. L'entreprise ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels précitées.

Production immobilisée : La production immobilisée représente des coûts de développement sous-traités et du personnel consacré notamment à la création de nouveaux outils numériques.

Subventions d'investissement :

Les subventions sont enregistrées en capitaux propres. Elles sont rapportées au résultat sur la durée d'usage des immobilisations qu'elles ont contribué à financer.

La quote-part de subvention rapportée au résultat de l'exercice s'élève à 198 633 euros.

AUTRES INFORMATIONS

Dans le cadre du programme des investissements d'Avenir, l'ADEME a alloué des aides à 4S Network pour 1 060 349 euros engagé de novembre 2016 à avril 2020.

L'aide se décompose :

- d'une part, d'une subvention d'un montant global maximum de 520 328 euros dont 393 163 euros encaissés au 31 décembre 2019 (129 581 euros encaissés sur l'exercice 2019).
- d'autre part, d'une avance remboursable d'un montant global maximum de 540 021 euros dont 408 043 euros encaissés au 31 décembre 2019 (134 486 euros encaissés sur l'exercice 2019).

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Il n'y a pas d'engagements hors bilan au 31/12/2019.

EVENEMENTS POST-CLOTURE

Néant.

ENTREPRISES LIEES AU 31/12/2019

	Dettes TTC	Créances (Compte courant)	Prestations (charges HT)	Loyers refacturés (Produits HT)
CRC Services	0	99 907	7 600	19 569

EFFECTIFS

Au 31 décembre 2019, la société emploie quatre salariés

Etat des immobilisations

Catégorie	Valeur brute au 31/12/2019	Amortissements	
		Amortissements calculés	Amortissements révisés
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	521 991		456 609
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Inst. gales., agenct. et aménagt. const.			
Installations techniques, matériel et outillages ind.			
Inst. gales., agenct. et aménagt. divers			
Mat. de transport			
Mat. de bureau et info., mobilier	4 315		888
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	267 220		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	6 250		

MATHURINS AUDITEURS ASSOCIES

Etat des immobilisations (suite)

Catégorie	Immobilisations		Valeur brute des immobilisations	Réserve légale calculée sur la valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
	Financières	Corporelles		
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	397 265	69 198	512 137	
Terrains	397 265	69 198	512 137	
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Inst. gales., agencts. et aménagt. const				
Installations techniques, matériel et outillages ind.				
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers				
Mat. de transport				
Mat. de bureau et info., mobilier		1 268	3 936	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations			267 220	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			6 250	
Total	397 265	70 466	583 813	

Etat des amortissements

Cadre A				
AMORTISSEMENTS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
Immobilisations incorporelles				
	Montant au début de l'exercice	Augment.	Décret.	Montant en fin d'exercice
Frais d'étab. et développement				
Autres postes d'immo. incorp.	124 726	198 633	69 198	254 161
TOTAL	124 726	198 633	69 198	254 161
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Ins. gales., agencts. et aménag. des constr.				
Inst. techniques, mat. et outillage indust.				
Inst. gales., agenc. et aménagements divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau et informatique, mobilier	2 694	1 139	1 268	2 565
Emballages récup. et divers				
TOTAL	2 694	1 139	1 268	2 565
TOTAL GÉNÉRAL	127 420	199 772	70 466	256 726

Etat des provisions

Provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentation ou diminution	Provisions au 31/12/2019	Montant à la fin de l'exercice
Réglementées				
Provisions pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger avant le 01/01/1992				
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger après le 01/01/1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Risques et charges				
Provisions pour litiges	21 000			21 000
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marché à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions & obligations				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
				21 000

Provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentation ou diminution	Provisions au 31/12/2019	Montant à la fin de l'exercice
Dépréciations				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations titres mis en équivalence				
Immobilisations titres de participations				
Immobilisations financières				
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
				21 000
Dont dotations et reprises : - d'exploitation				
Dont dotations et reprises : - financières				
Dont dotations et reprises : - exceptionnelles				
Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation				

Etat des créances

MATHURINS AUDITEURS ASSOCIES

	Montant brut	Liquides de l'actif	
		Exercice N	Exercice N-1
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	6 250		6 250
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	230 938	230 938	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	32 331	32 331	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	98 114	98 114	
Groupe et associés (2)	99 907	99 907	
Débiteurs divers (dont créances relatives à des op. de pension de titres)			
Charges constatées d'avance	15 438	15 438	
TOTAL	482 977	482 977	6 250
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques			

Etat des dettes

	Montants en Dirhams	Délai d'échéance des paiements		
		A moins de 1 an	A plus d'1 an	A plus de 2 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des étabs de crédit (1)				
- à 1 an max. à l'origine				
- à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	192 722	192 722		
Personnel et comptes rattachés	5 428	5 428		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 707	13 707		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	49 045	49 045		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	2 668	2 668		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes (dont dettes relatives à des op. de pension de titres)				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

Charges à payer

CHARGES A PAYER DANS LES COMPTES DE DETAIL	Exercice clos le 31/12/2019	Exercice clos le 31/12/2018
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 140	4 104
Dettes fiscales et sociales	7 597	6 520
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	17 737	10 624

Détail des charges à payer

CHARGES A PAYER DANS LES COMPTES DE DETAIL	Exercice clos le 31/12/2019	Exercice clos le 31/12/2018
4081000 FOURNIS.FACT.NON PAR	10 140.00	4 104.00
4282000 CONGES A PAYER	5 350.34	4 591.20
4382000 ORG.SOC. CH/CONGES A	2 140.14	1 836.48
4482000 ETAT CH.SOC./CONGES	107.01	91.82
TOTAL	17 737	10 624

MATHURINS AUDITEURS ASSOCIES

Produits à recevoir

Produits à recevoir	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2019	31/12/2018
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Valeurs mobilières de placement	98 114	
Disponibilités		
TOTAL	98 114	

Détail des produits à recevoir

Produits à recevoir	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2019	31/12/2018
4487000 ETAT PRODUITS A RECE	98 114.00	
TOTAL	98 114	

MATHURINS AUDITEURS ASSOCIES

Charges constatées d'avance

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2019	31/12/2018
Charges d'exploitation	15 438	
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	15 438	

Composition du capital social

Porteur de parts sociales	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
1-Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	125 000	1,289	161 125
2-Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice			
3-Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice			
4-Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice (1+2-3)	125 000	1,289	161 125

4S NETWORK

SAS AU CAPITAL DE 161 125EUROS

16, avenue des chateaupieds

92 500 RUEIL-MALMAISON

RCS NANTERRE 514 028 463

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019)

Geneviève MANSARD-COLLIN

COMMISSAIRE AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS



Geneviève Mansard-Collin

MEMBRE DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES ET DE LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE PARIS

10, Rue Ernest Cresson

75014 - PARIS

☎ (33) 06.77.56.59.36

E.MAIL : collin-mansard@wanadoo.fr

Aux associés,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

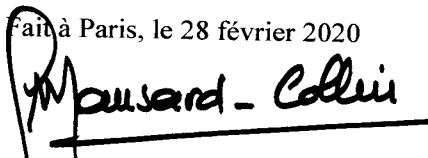
Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisée, ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

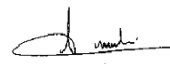
Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.227-10 du code de Commerce.

Fait à Paris, le 28 février 2020



Geneviève MANSARD-COLLIN
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS





4S NETWORK

Société par actions simplifiée au capital de 161 125 €

Siège Social : 16, avenue des Chateaupieds

92 500 Rueil-Malmaison

RCS NANTERRE 514 028 463

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 mars 2020

1 ère résolution. Approbation des procès-verbaux de l'Assemblée Générale ordinaire du 28 juin 2019,

Le Président propose d'approuver le procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

2 ème résolution. Approbation des comptes.

L'assemblée des actionnaires, après avoir entendu le rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels relatif au même exercice, approuve ces rapports tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que la gestion de la société telle qu'elle ressort des dits rapports et comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

3 ème résolution. Affectation du résultat.

L'assemblée des actionnaires après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, décide d'affecter la totalité du bénéfice s'élevant à 125 815 € Euros en report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

4 ème résolution. Quitus donné au président, au Directeur Général.

Le président et le Directeur général demande le quitus sur la gestion de 4S NETWORK. Pour information la rémunération s'est élevée individuellement à 48.000€ pour l'année civile 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

5 ème résolution. Pouvoirs pour les formalités.

Nous demandons à ce que l'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations de cette assemblée générale ordinaire, pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

*certifié conforme
à l'original
71816*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

Monsieur Xavier PERRAUDIN
Président de séance



Monsieur Christian LEROUX
Secrétaire de séance

